



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 85460

Texte de la question

Le 3 juillet 1940, la semaine qui a suivi la capitulation française face à l'Allemagne, les cuirassés français Bretagne, Dunkerque, Provence ont été soit endommagés, soit coulés par l'aviation anglaise à Mers el-Kébir ; cela s'est traduit par la mort 1 380 marins français. C'est l'un des événements les plus dramatiques et douloureux de la Seconde Guerre mondiale. Un cimetière marin a, à l'époque, accueilli les dépouilles des 1 380 marins y compris celle de l'amiral Darlan. Or il semble bien qu'aujourd'hui ce cimetière soit laissé à l'abandon et a même été vandalisé et profané. Les croix ont été brisées et les plaques sur lesquelles les noms des marins français étaient inscrits ont, pour la plupart, disparu. Compte tenu de cette situation, M. Gérard Menuel attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et lui demande quelles initiatives le gouvernement français peut prendre afin que la mémoire de ces marins soit respectée.

Texte de la réponse

Après l'accession à l'indépendance de l'Algérie, dans le souci de préserver les sépultures militaires françaises, il fut décidé de regrouper dans un grand cimetière national aménagé au Petit Lac à Oran, les sépultures disséminées dans divers cimetières et de conserver celui de Mers el-Kébir, car son entretien restait possible dans de bonnes conditions. En raison de détériorations régulières, toujours réparées, il a été envisagé à plusieurs reprises de transférer ce cimetière dans celui du Petit Lac, mais cette hypothèse n'a jamais revêtu un caractère d'urgence. La situation est devenue préoccupante à partir de 1994, date à laquelle les personnels du ministère des anciens combattants ont été évacués en raison des événements survenus localement. Bien qu'une mission effectuée en 2003 par les représentants du ministre chargé des anciens combattants ait préconisé le transfert des restes mortels de ce cimetière dans la nécropole du Petit Lac à Oran, les contraintes de sécurité liées au contexte local ont conduit à ajourner toute opération. À la demande du ministre délégué aux anciens combattants, une nouvelle mission s'est rendue sur place en juillet 2005. Ses conclusions s'orientent vers un partenariat entre les autorités locales et les autorités consulaires françaises, afin de réaliser des travaux de mise en sécurité du site de Mers el-Kébir, en prévoyant notamment l'installation d'un gardiennage permanent. D'ores et déjà, sans attendre la finalisation de cette opération, les autorités locales algériennes ont procédé à une remise en état partielle du cimetière, et des mesures immédiates ont été prises afin de remplacer sans attendre la dalle du monument ossuaire. Le ministre assure l'honorable parlementaire de sa volonté de trouver la meilleure solution afin que les marins qui reposent à Mers el-Kébir bénéficient d'une sépulture digne de leur engagement au service de la France.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Menuel](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85460

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 février 2006, page 1415

Réponse publiée le : 11 avril 2006, page 3891